

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

SECTION I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Cté Cnes du Grand Pic Saint Loup, Hôtel de la Communauté
25, Allée de l'Espérance, Point(s) de contact : Fabienne BARBIER,
34270 St Mathieu de Trévières, F, Téléphone : (+33) 4 67 55 17 00,
Courriel : marches.publics@ccgpsl.fr, Fax : (+33) 4 67 55 17 01,
Code NUTS : FRJ1

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.cc-grandpicsaintloup.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Établissement public de coopération intercommunale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation des structures multi-accueil du Grand Pic Saint Loup

Numéro de référence : DSP 01/2018

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 85312110

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : le contrat objet du présent avis constitue une concession au sens des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession. Le concessionnaire sera chargé de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) ainsi que de l'entretien et la maintenance des structures multi-accueil du Grand Pic Saint Loup.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 11 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

II.1.7) Valeur totale du marché :

Valeur hors TVA ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation des structures multi-accueil du Grand Pic Saint Loup. Lot n° : 01

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 85312110

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

II.2.4) Description des prestations : le délégataire sera chargé de l'exploitation et de la gestion (administrative, technique et financière) ainsi que l'entretien et la maintenance des structures multi-accueil du Grand Pic Saint Loup (5 structures dont 1 qui devrait prochainement relever de la compétence la CCGPSL). 4 structures sont situées dans les communes d'Assas (18 places), de Saint Martin de Londres (30 places, une extension de 10 places supplémentaires est envisagée), de Saint Mathieu de Trévières (32 places, une extension de 10 à 12 places est envisagée) et de Vilhauquès (19 places). La CCGPSL devrait se voir transférer la gestion d'une 5^{ème} structure située dans la commune de Valflaunès (30 places actuellement et 20 le mercredi, une extension à 25 places le mercredi est envisagée pour 2019) qui entrerait le cas échéant dans le périmètre de la délégation.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de la consultation

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Délégation de service public

SECTION IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Forme de la procédure :

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2018/S 104-238376 du 02/06/2018

SECTION V : Attribution de concession

Lot n° : 01

Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation des structures multi-accueil du Grand Pic Saint Loup

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :

27 décembre 2018

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 4

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :

La Mutualité Française Grand Sud, 88 rue de la 32^e, 34264 Montpellier, F, Code NUTS : FR

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 11 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 3 152 966 euros

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr, Fax : (+33) 0 67 54 74 10, Adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr, Fax : (+33) 0 67 54 74 10, Adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Référé précontractuel : jusqu'à la date de signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et, R.551-1 et suivants du code de justice administrative). Référé contractuel : dans un délai de trente et un (31) jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (art. L.551-13 et suivants et, R.551-7 et suivants du code de justice administrative). Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°343435)

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr, Fax : (+33) 0 67 54 74 10, Adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS 9 janvier 2019